

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2289

27 septembre 2011

SOMMAIRE

Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l.	Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg)
.....109826	S.à r.l.109853
Axsys Consulting S.à r.l.109872	Hauts de Neuville S.A.109852
Ballywilliam S.A.109839	MALTEM Luxembourg S.à r.l.109853
Coco's International S.A.109869	MDC Commercial Finance (Luxembourg)
Cofely Services S.A.109869	S.à r.l.109853
Colt Financial Holding S.A.109870	Menarini International Investment S.A. -
Community Link S.A.109870	Luxembourg109863
Compagnie Arabe de Financement Inter-	MH Germany Property XII S.à r.l.109863
national109870	Mission Investment S.A.109863
Dojolux S.à r.l.109872	Morgan Stanley Capital (Luxembourg)
Eau & Co. S.à r.l.109871	S.A.109863
Electricité du Grand Duché de Luxem-	MPL Topco S.à r.l.109864
bourg S.A.109870	MP SMR Investments S.à r.l.109863
Eurasia Credit Card Company S.A.109872	Murex International Luxembourg S.A. ..109864
E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l.109872	MWH S.à r.l.109864
E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l. ...109872	Nexxar Group Luxembourg S.à r.l.109864
Farvest S.à r.l.109851	Nordic Wholesale Services S.à r.l.109865
Finelva Luxembourg109853	PA EnerChem S.A.109839
Fissler A.G.109853	PA EnerChem S.A.109839
FLE109839	Pemberton Sarl109826
FMC Finance VII S.A.109869	Pfizer Investment Holdings S. à r.l.109826
Fro Yo Lux S.à r.l.109849	Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à
Gepart S.A.109850	r.l.109837
Germany2 Investment S.A.109850	Piet Van Luijk S.à r.l.109837
GGIE Lux S.à r.l.109851	Plains Midstream Luxembourg109838
GGI Lux S.à r.l.109850	Planète Beignets S.A.109838
Goldenstump Investments Limited109851	Praxis Luxembourg S.A.109838
Goldenstump Investments Limited109851	Pulsatilla Investments S.à r.l.109838
GP Canada Holding S.à r.l.109852	Valla Park Luxco S.à r.l.109865
GP Canada Operations Holding S.à r.l. ..109852	Vault Holding S.à r.l.109853
G & R Soparfi S.à r.l.109850	

Pemberton Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 11 février 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Pemberton Sarl avant son siège social jusqu'au 31 juillet 2011 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134752, et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011110209/15.

(110125504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Pfizer Investment Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.600.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011110212/11.

(110126651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.248.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Talc (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 259033,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 11 July 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) four thousand (4,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) four thousand (4,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) four thousand (4,000) ordinary shares of

class C (the "Class C Shares"), (iv) four thousand (4,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) four thousand (4,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) four thousand (4,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) four thousand (4,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) four thousand (4,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) four thousand (4,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) four thousand (4,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The forty thousand (40,000) shares have been subscribed by "Advent Talc (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 41 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Ms. Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Talc (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro 259033 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 11 juillet 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des

actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quarante mille Euros (EUR 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé

par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts

et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent Talc (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des quarante mille (40.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné..

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 41 Rue Sigguy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9384. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011102418/617.

(110116753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pfizer Warner Lambert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.434.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011110213/11.

(110126650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Piet Van Luijk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue de Müllerthal.

R.C.S. Luxembourg B 102.074.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011110214/10.

(110126219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Plains Midstream Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 62.726.210,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.025.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 1^{er} janvier 2011, que Plains Marketing L.P. a transféré les 62.701.210 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- PAA Luxembourg

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

PAA Luxembourg 62.726.210 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Plains Midstream Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011110215/17.

(110126166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Planète Beignets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 116.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110216/10.

(110125885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Praxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 148.480.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société a, en date du 30 septembre 2009 décidé de nommer Mr. Robert Kimmels, résidant professionnellement 12 au rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, et Mr. Stephen Cuddihee, résidant au Saint Vila, Ville au Roi, Avenue du Manoir, St Peter Port, Guernesey GY1 1 PE, en tant que personnes en charge de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil d'Administration de la Société a, en date du 30 septembre 2009, décidé de nommer Audit & Compliance S.à.r.l., ayant son siège au 65 Rue de Romains, L-8041 Strassen, comme reviseur d'entreprise de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Robert Kimmels

Référence de publication: 2011110217/19.

(110125771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Pulsatilla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.773.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé, à savoir Westfjord Capital S.à r.l. a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Luxembourg, le 2 Août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011110220/15.

(110126142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

Changement d'adresse de Monsieur Michael PALM (administrateur) et de Madame Claudia PALM (administrateur):

Le Moulin d'Amour

Route de la Scie 26

CH-1260 Nyon

Pour la société

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2011110221/14.

(110125918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011110222/11.

(110126126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

FLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011110045/11.

(110126694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Ballywilliam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.268.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l.,

here represented by Marc Winandy, clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th of June , 2011 in Luxembourg.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name “Ballywilliam S.A.” (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at [thirty-one thousand euro (EUR 31,000)] represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (*actions nominatives*) or bearer form (*action au porteur*) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The

Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Bindings signatures. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2011.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) Travis Investment S.à r.l., prenamed and represented as mentioned here above	31,000 shares
Total:	31,000 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed. He also confirms that these articles of incorporation are conforme to the prescriptions of article 27 of the said law.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one one thousand two hundred and fifty (1.250.-) euro.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961 in Utrecht (the Netherlands), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(b) Monica Tiuba, born on November 18, 1978 in Salvador (Brasil), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(c) Wim Rits, born on June 14, 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B director; and

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years: Galina Incorporated, with registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l.,

ici représentée par Marc Winandy, clerc, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2011 à Luxembourg.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de "Ballywilliam S.A." (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile plu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalide du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Travis Investment S.à r.l., sus-mentionnée	31.000 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

109849

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de [* EUR] [(* euros)].

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de classe A, pour une période de six ans:

Ivo Hemelraad, directeur, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Monica Tiuba, directeur, née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

est nommé administrateur de classe B, pour une période de six ans:

Wim Rits, directeur, née le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Galina Incorporated, avec siège social à P.O. Box 957, Offshore Incorporation Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- (v) le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Winandy, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28648. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102460/541.

(110116860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Fro Yo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.875.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 34 Dernier Sol à L-2543 Luxembourg au 60, Grand Rue à L-1661 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Sacha Hoffmann

Associé Unique / Gérant Unique

Référence de publication: 2011110046/14.

(110125434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

G & R Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.930.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011110047/10.

(110126221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Germany2 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Germany2 Investment S.A.

Référence de publication: 2011110048/10.

(110126628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Gepart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 67.339.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juillet 2011

Monsieur ORSATTI Antonio, Monsieur BERNASCONI Dario et Monsieur BERNASCONI Ivan sont renommés administrateurs.

ALP CONSULT S.A. UFFICIO FIDUCIARIO E DI REVISIONE est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

GEPART S.A.

Dario BERNASCONI

Administrateur

Référence de publication: 2011110056/17.

(110126374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GGI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.991.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société en date du 26 juillet 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110057/13.

(110125725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GGIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 181.181,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.981.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société en date du 26 juillet 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110058/13.

(110125724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.778.

EXTRAIT

It results from Circular resolutions of the partners of the company adopted on July 25, 2011 that:

- Mrs. Joëlle MAMANE and Mrs. Marie-Laure AFLALO have been appointed anew as managers for an unlimited period.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Il résulte de résolutions circulaires des associés de la société adoptées le 25 juillet 2011 que:

- Madame Joëlle Mamane et Madame Marie-Laure Aflalo, ont été réélues aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011110059/16.

(110125875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.778.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011110060/10.

(110126209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Cession de parts sociales

Suite à la cession de parts en date du 28 juillet 2011, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Mr Fabien AMORETTI	996 parts sociales
- Mme Alice ALVES DE SOUSA	2 parts sociales
- Mr Kamel AMROUNE	2 parts sociales
TOTAL:	1.000 parts sociales

La nouvelle adresse de Mr Fabien AMORETTI est à L-2342 Luxembourg, rue Raymond Poincaré, 42.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011110027/15.

(110125892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP Canada Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.634.925,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011110061/18.

(110125848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.004,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011110062/18.

(110125847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Hauts de Neuville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.359.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juillet 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 juillet 2011 que:

1. Est nommé, administrateur, avec effet immédiat:

Mademoiselle Lara SCHAUS

64, Neuville

B-6690 Vielsalm

Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110066/17.

(110125538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 146.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110065/9.

(110126674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Finelva Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 114.557.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110037/9.

(110125920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110040/9.

(110125760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MALTEM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.717.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110169/10.

(110126122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110175/9.

(110126106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Vault Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.005.514,40.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.857.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Expansion Capital II Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 7th, 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Expansion Capital II Limited", prenamed, is the sole participant of "Vault Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Alringen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 161857 incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg on June 9, 2011, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts of one Cent (EUR 0.01) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to create a class of ordinary parts, each ordinary part having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) parts into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary parts.

Second resolution

The sole participant decides to create ten (10) new classes of shares, namely class A participating parts, class B participating parts, class C participating parts, class D participating parts, class E participating parts, class F participating parts, class G participating parts, class H participating parts, class I participating parts and class J participating parts, each part having a nominal value one Cent (EUR 0.01).

The sole participant decides that the financial rights attached to the new classes of parts and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Third resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of four million nine hundred and ninety-three thousand fourteen Euro and forty Cent (EUR 4,993,014.40) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) to five million five thousand five hundred and fourteen Euro and forty Cent (EUR 5,005,514.40) by the creation and the issue of forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class A participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class B participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class C participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class D participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class E participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class F participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class G participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class H participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class I participating parts and forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class J participating parts, of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being four hundred and ninety-nine million three hundred and one thousand four hundred and forty (499,301,440) new parts in total.

Subscription and paying up

Thereupon, EQT Expansion Capital II Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class A participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class B participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class C participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class D participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class E participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class F participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class G participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class H participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class I participating parts and forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class J participating parts at an aggregate nominal value of four million nine hundred and ninety-three thousand fourteen Euro and forty Cent (EUR 4,993,014.40) with a total issue premium of five Cent (0.05 EUR) and to pay them at the total price of four million nine hundred and ninety-three thousand fourteen Euro and forty-five Cent (EUR 4,993,014.45) by a contribution in cash, which contribution is at the disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at five million five thousand five hundred and fourteen Euro and forty Cent (EUR.- 5,005,514.40) divided into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class A participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class B participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class C participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class D participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class E participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class F participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class G participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class H participating parts, forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class I participating parts and forty-nine million nine hundred and thirty thousand one hundred and forty-four (49,930,144) class J participating parts, each part with a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The parts of class participating A to class participating J are hereinafter referred to as the "Preference Parts". Any reference made hereinafter to a "part" or to "parts" shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "participant" or to "participants".

Each class of parts will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each part is entitled to one (1) vote at any general meeting of participant(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participant(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the participant(s) at such participant(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Parts may only be made in alphabetic order and within the respective Class Periods.

The period for the class A participating parts is the period starting on the day of incorporation of the company being June 9, 2011 and ending no later than on December 31, 2012 (the "Class A Period").

The period for the class B participating parts is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than December 31, 2013 (the "Class B Period").

The period for the class C participating parts is the period starting of the day after the Class B Period and ending no later than on December 31, 2014 (the "Class C Period").

The period for the class D participating parts is the period starting of the day after the Class C Period and ending no later than on December 31, 2015 (the "Class D Period").

The period for the class E participating parts is the period starting of the day after the Class D Period and ending no later than on December 31, 2016 (the "Class E Period").

The period for the class F participating part is the period starting of the day after the Class E Period and ending no later than on December 31, 2017 (the "Class F Period").

The period for the class G participating parts is the period starting of the day after the Class F Period and ending no later than on December 31, 2018 (the "Class G Period").

The period for the class H participating parts is the period starting of the day after the Class G Period and ending no later than on December 31, 2019 (the "Class H Period").

The period for the class I participating parts is the period starting of the day after the Class H Period and ending no later than on December 31, 2020 (the "Class I Period").

The period for the class J participating parts is the period starting of the day after the Class I Period and ending no later than on December 31, 2021 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Parts has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder (s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end

no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Parts not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Parts shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case maybe, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Parts and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Available Amount but with the limitation of the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the participant(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Available Amount must be set out in the Interims Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the board of managers of the Company in good faith and with the view to the company's ability to continue as a going concern. The limitation of the Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the board of managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the ordinary parts pursuant to the Articles so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR+OD)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Parts to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the ordinary parts pursuant to the Articles.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount equal to the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- "Class A Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class A participating parts;

- "Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class B participating parts;

- "Class C Interim Accounts" shall mean repurchase of the class C participating parts; the Interim Accounts for the

- "Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class D participating parts;

- "Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class E participating parts;

- "Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class F participating parts;

- "Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class G participating parts;

- "Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class H participating parts;

- "Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class I participating parts;

- "Class J Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the class J participating parts.

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period and the Class I Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than twenty (20) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Parts."

Fifth resolution

The sole participant decides to amend article 13 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

" **Art. 13.** Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriate for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

The share premium may be distributed to the participants upon decision of a general meeting of participant(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of participant(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a part during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such part, shall be forfeited by the holder of such part, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of parts.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. the holder(s) of the ordinary parts shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the net profit;
2. the holder(s) of the class A participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the class A participating parts;
3. the holder(s) of the class B participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the class B participating parts;
4. the holder(s) of the class C participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the class C participating parts;
5. the holder(s) of the class D participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the class D participating parts;
6. the holder(s) of the class E participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the class E participating parts;
7. the holder(s) of the class F participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the class F participating parts;
8. the holder(s) of the class G participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the class G participating parts;
9. the holder(s) of the class H participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the class H participating parts;
10. the holder(s) of the class I participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the class I participating parts;
11. the holder(s) of the class J participating parts shall be entitled to a dividend equal to 0.70% of the nominal value of the class J participating parts;
12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Parts pursuant to a decision to be taken by the general meeting of participant(s)."

Sixth resolution

The sole participant decides to amend the last paragraph of article 14 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

"The final surplus will be distributed to the participant(s) in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand eight hundred euro (€ 3.800,-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Expansion Capital II Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2011.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «EQT Expansion Capital II Limited», préqualifiée, est le seul associé de "Vault Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161857 a constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 9 juin 2011, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un Centime chacune (0.01.- EUR).

3) Après ce qui a été exposé, le participant nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes en conformité avec l'ordre du jour de la réunion:

Première résolution

L'associé unique décide de créer une catégorie de parts sociales ordinaires, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un Centime (EUR 0,01) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales participatives de catégorie A, les parts sociales participatives de catégorie B, les parts sociales participatives de catégorie C, les parts sociales participatives de catégorie D, les parts sociales participatives de catégorie E, les parts sociales participatives de catégorie F, les parts sociales participatives de catégorie G, les parts sociales participatives de catégorie H, les parts sociales participatives de catégorie I et les parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Centime (0,01 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés comme ci-dessous.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatorze Euros et quarante Centimes (4.993.014,40 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) à cinq millions cinq mille cinq cent quatorze Euros et quarante Centimes (5.005.514,40 EUR) par la création et l'émission de quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie A, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-

quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie B, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie C, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie D, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie E, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie F, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie G, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie H, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie I, et quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie J d'une valeur nominale d'un Centime (0,01 EUR) chacune, faisant un total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent un mille quatre cent quarante (499.301.440) nouvelles parts sociales.

Souscription

Sur ce, EQT Expansion Capital II Limited, préqualifiée, représentée comme précité, a déclaré souscrire à de quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie A, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie B, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie C, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie D, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie E, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie F, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie G, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie H, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie I, et quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie J d'une valeur nominale d'un Centime (0,01 EUR) chacune, faisant un total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent un mille quatre cent quarante (499.301.440) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de cinq Centimes (0,05 EUR) et de les payer au prix total de quatre millions neuf cent quatre-vingt-treize mille quatorze Euros et quarante Centimes (4.993.014,40 EUR) par un apport en numéraire, lequel apport est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à cinq millions cinq mille cinq cent quatorze Euros et quarante Centimes (5.005.514,40 EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie A, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie B, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie C, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie D, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie E, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie F, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie G, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie H, quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie I, et quarante-neuf millions neuf cent trente mille cent quarante-quatre (49.930.144) parts sociales participatives de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Centime (0,01 EUR).

Les parts sociales de la catégorie A à la catégorie J sont ci-après dénommées les «Parts Sociales Préférentielles». Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou aux «parts sociales» doit être interprétée comme une référence à une ou plusieurs parts sociales des catégories ci-dessus, selon le contexte et le cas échéant, et la même interprétation s'appliquera à une référence à un «associé» ou aux «associés».

Chaque catégorie des parts sociales auront les mêmes droits, sauf disposition contraire dans les présents Statuts. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'associé(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du(des) associé(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société non moins de sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) associé(s) à l'adresse

du(des) associés(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que dans l'ordre alphabétique et pendant les Périodes de Catégorie respectives.

Le délai pour les parts sociales participatives de catégorie A est la période commençant le jour de la constitution de la société étant le 9 juin 2011 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2012 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les parts sociales participatives de catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie J»).

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie, le(s) titulaire(s) de cette catégorie pourra(ont) prétendre, en cas de rachat et d'annulation de la catégorie concernée, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour après la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer de se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et l'annulation des parts sociales de(s) la catégorie(s) concernée(s), le Montant Disponible, mais avec la limitation du Montant d'Annulation, sera exigible et payable par la Société au(x) associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie. Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être évalué par le conseil de gérance de la Société en toute bonne foi et au vue de la possibilité de la Société de continuer son activité. La limitation du Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus qui sera retenue devra être déterminée par le conseil de gérance selon son appréciation raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes suivants en majuscule ont la signification suivante:

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie A» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie A.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie B» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie B.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie C» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie C.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie D» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie D.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie E» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie E.

- «Comptes Intérimaires de Catégorie F» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie F.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie G» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie G.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie H» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie H.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie I» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie I.
- «Comptes Intérimaires de Catégorie J» désigne les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales participatives de catégorie J.
- «Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt vingt (20) jours mais au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernées.
- «Espèces Disponibles» désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les espèces sur les dépôts à terme avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et de toute créance qui, de l'avis du conseil de gérance seront versés à la Société à court terme moins les dettes ou autres dettes de la Société payable en moins de six (6) mois déterminée sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.
- «Montant d'Annulation» désigne un montant égal aux Espèces Disponibles en rapport à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie (ou à la Nouvelle Période, le cas échéant).
- «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories de Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, double comptage), et (iii) de tout dividende auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires selon les Statuts de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés) B = toute réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport aux relatives aux Parts Sociales Préférentielles devant être annulées.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positives

RL = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel a(ont) droit le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires selon les Statuts.
- «Période de Catégorie» désigne chacune des Périodes de Catégorie A, Périodes de Catégorie B, Périodes de Catégorie C, Périodes de Catégorie D, Périodes de Catégorie E, Périodes de Catégorie F, Périodes de Catégorie G, Périodes de Catégorie H, Périodes de Catégorie I et Périodes de Catégorie J.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ledit prélèvement cessant d'être obligatoire dès que le montant de ce fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais ce montant devra être reconstitué entièrement chaque fois que, quelque soit la raison, le fonds de réserve aura été entamé.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires à tout moment, dans le respect des conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture du dernier exercice fiscal, augmenté

par le bénéfice reporté et les réserves distribuables, et diminué par les pertes et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

La prime d'émission pourra être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale de(s) l'associé(s) conformément aux dispositions détaillées ci-après. L'assemblée générale de(s) l'associé(s) peut décider d'allouer un montant du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés aux lieu et heure déterminés par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et détenus par la Société pour le compte de leurs détenteurs.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des parts sociales ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% du bénéfice net;
2. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0.25 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie A;
3. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0.30 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie B;
4. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0.35 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie C;
5. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0.40 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie D;
6. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0.45 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie E;
7. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0.50 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie F;
8. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0.55 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie G;
9. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0.60 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie H;
10. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0.70 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie I;
11. le(s) détenteur(s) des parts sociales participatives de catégorie J aura(ont) droit à un dividende égal à 0.75 % de la valeur nominale des parts sociales participatives de catégorie J;
12. le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles selon une décision devant être prise par l'assemblée générale de(s) l'associé(s).»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le surplus final sera distribué à (aux) l'associé(s) conformément à et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille huit cents euros (€ 3.800,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9203. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011105666/523.

(110120836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.819.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110179/10.

(110126260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110180/9.

(110126658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Mission Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.324.

Par lettre recommandée adressée le 18 juillet 2011 à la société MISSION INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société MISSION INVESTMENT S.A. avec effet au 1^{er} août 2011.

Partant, le siège social de ladite société MISSION INVESTMENT S.A. est dénoncé à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011110181/13.

(110125605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MP SMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.890.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011110187/10.

(110125346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.753.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011110185/14.

(110126191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MPL Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110188/11.

(110125362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juillet 2011

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L 2520 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2011

M. Maroun EDDE, homme d'affaires, demeurant a L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110189/17.

(110126381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

MWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.538.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110190/11.

(110126009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Nexxar Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.393.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, dénoncé avec effet au 24 mai 2011. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg).S.à r.l. date.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011110191/12.

(110125786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Nordic Wholesale Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.017.350,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110192/11.

(110126007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Valla Park Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.448,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 160.670.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Valla Park Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.670 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on April 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended so far.

THERE APPEARED:

1. Franklin Templeton Private Real Estate Fund, L.P. Series A (FTPREF Series A) and Franklin Templeton Private Real Estate Fund, L.P. Series B (FTPREF Series B and collectively with FTPREF Series A, FTPREF), each a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under file number 4373264,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. NEP Prievidza S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 141.257 and having a share capital of EUR 58,736.- (NEP),

here represented by Armony Allamanno, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That one million two hundred fifty-thousand (1,250,000.-) shares of the Company having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the Meeting has the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 7,948.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty-thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to twenty-thousand four hundred forty-eight euro (EUR 20,448.-), by the creation and issuance of seven hundred ninety-four thousand eight hundred (794,800) new shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 7,948.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty-thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to twenty-thousand four hundred forty-eight euro (EUR 20,448.-), by the creation and issuance of seven hundred ninety-four thousand eight hundred (794,800) new shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

FTPREF, represented as stated above, subscribes to seven hundred fifty-five thousand one hundred (755,100) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventy-five thousand five hundred and eleven euro and thirty-three cents (EUR 75,511.33) being the EUR equivalent of six hundred ninety one thousand one hundred twenty five Swedish krona (SEK 691,125.-) at the Bank ING exchange rate of June 24, 2011 (EUR 1 = SEK 9.1526) to be allocated as follows:

- an amount of seven thousand five hundred fifty-one euro (EUR 7,551.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of sixty-seven thousand nine hundred sixty euro and thirty-three cents (EUR 67,960.33) to the share premium account of the Company.

Such seven hundred fifty-five thousand one hundred (755,100) shares in registered form are allocated as follows:

- one hundred twenty-seven thousand nine hundred fourteen (127,914) to FTPREF Series A; and
 - six hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-six (627,186) to FTPREF Series B;
- and

NEP, represented as stated above, subscribes to thirty-nine thousand seven hundred (39,700) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of three thousand nine hundred seventy-four euro and twenty-eight cents (EUR 3,974.28) being the EUR equivalent of thirty six thousand three hundred seventy five Swedish krona (SEK 36,375.-) at the Bank ING exchange rate of June 24, 2011 (EUR 1 = SEK 9.1526) to be allocated as follows:

- an amount of three hundred ninety-seven euro (EUR 397.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of three thousand five hundred seventy-seven euro twenty-eight cents (EUR 3,577.28) to the share premium account of the Company.

The amount of seventy-nine thousand four hundred eighty-five thousand euro and sixty-one cents (EUR 79,485.61) being the EUR equivalent of seven hundred twenty-seven thousand five hundred Swedish krona (SEK 727,500.-) at the Bank ING exchange rate of June 24, 2011 (EUR 1 = SEK 9.1526) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty-thousand four hundred forty-eight euro (EUR 20,448.-) represented by two million forty-four thousand eight hundred (2,044,800) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Valla Park Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.670 (la Société). La Société a été constituée le 29 avril 2011, suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. Franklin Templeton Private Real Estate Fund, L.P. Series A (FTPREF Series A) et Franklin Templeton Private Real Estate Fund, L.P. Series B (FTPREF Series B), chacune un limited partnership constitué et régi par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4373264 (ensemble FTPREF),

ici représenté par Armony Allamanno, avocat, dont la résidence professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. NEP Prievidza S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.257 et disposant d'un capital social de EUR 58.736,- (NEP),

ici représentée par Armony Allamanno, avocat, dont la résidence professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 7.948,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, à vingt mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 20.448,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt quatorze mille huit cent (794.800,) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital indiquée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 7.948,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un

centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, à vingt mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 20.448,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt quatorze mille huit cent (794.800,-) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

FTPREF, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à sept cent cinquante-cinq mille cent (755.100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille cinq cent onze euros et trente-trois centimes (EUR 75.511,33) soit l'équivalent en euro de six cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq Couronnes suédoises (SEK 691,125,-) au taux de change de la Banque ING du 24 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,1526) qui sera affecté comme suit:

- un montant de sept mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 7.551,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et
- un montant de soixante-sept mille neuf cent soixante euros et trente-trois centimes (EUR 67.960,33) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Les sept cent cinquante-cinq mille cent (755.100) parts sociales sous forme nominative seront affectées de la manière suivante:

- cent vingt-sept mille neuf cent quatorze (127.914) parts sociales à FTPREF Series A; et
- six cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-six (627.186) parts sociales à FTPREF Series B.

Et

NEP, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à trente-neuf mille sept cents (39.700) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille neuf cent soixante-quatorze euros et vingt-huit centimes (EUR 3.974,28) soit l'équivalent en euro de trente-six mille trois cent soixante-quinze Couronnes suédoises (SEK 36,375,-) au taux de change de la Banque ING du 24 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9,1526) qui sera affecté comme suit:

- un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 397,-) sera affecté au compte nominal du capital social de la Société; et
- un montant de trois mille cinq cent soixante-dix-sept euros et vingt-huit centimes (EUR 2.577,28) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de soixante-dix neuf mille quatre cent quatre-vingt cinq euros et soixante et un centimes (EUR 79,485.61) soit l'équivalent en euro de sept cents vingt-sept mille cinq cents Couronnes suédoises (SEK 727.500,-) au taux de change de la Banque ING du 24 juin 2011 (EUR 1 = SEK 9.1526) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille quatre-cent quarante-huit euros (EUR 20.448,-) représenté par deux millions quarante-quatre mille huit cent (2.044.800,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29902. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011114889/216.

(110131199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Coco's International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.693.

—
EXTRACT

Il résulte d'un courrier simple en date du 8 novembre 2010 que la société Fiduciaire SEVE S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 82421 démissionne de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 8 novembre 2010.

Pour Coco's International S.A.

Référence de publication: 2011109943/11.

(110126431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Cofely Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Zare llot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 26.709.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFELY Services S.A.

Référence de publication: 2011109944/10.

(110126133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

FMC Finance VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 157.657.

—
RECTIFICATION

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société anonyme "FMC FINANCE VII S.A.", établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.657, en date du 22 décembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2010, LAC/2010/58517, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010, référence L100200978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 25 janvier 2011

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle dans la version anglaise:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Resolutions of the sole shareholder

(...)

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2011.

(...)

AU LIEU DE:

(...)

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2010.

(...)

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34147. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011113212/33.

(110129969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Colt Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.052.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011109945/11.

(110125836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Community Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.621.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109947/10.

(110126388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109949/9.

(110126330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

L'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011 a accepté la démission de Mesdames Sandrine RENAUDIN et Marie-France RENAUDIN et de Monsieur Olivier WATRIN, de leur mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

L'Assemblée a également accepté la démission de Madame Marie-France RENAUDIN de son mandat d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateurs, pour achever le mandat des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Olivier WATRIN, Directeur de société, domicilié professionnellement à L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps;

- Monsieur Franck BECHEREL, Directeur de société, domicilié professionnellement à L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg;

- Monsieur Jean-François PIQUET, Directeur de société, domicilié professionnellement à L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2015, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée a accepté la démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes présentée par Monsieur Bernard RENAUDIN, avec effet immédiat.

L'Assemblée a nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé la société à responsabilité limitée S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision, avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, conformément à l'article 8 des statuts.

Pour extrait conforme
E.G.D.L. S.A.
Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011117382/33.

(110133888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Eau & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7639 Blumenthal, 8, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 160.793.

— DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Renato Miguel OLIVEIRA MACHADO, installateur-chauffage-sanitaire, né le 24 avril 1977 à Santo Tirso (Portugal), demeurant à 151, place Prince Jean, L-4592 Oberkorn, et

2.- Monsieur Celio Fernando CORDEIRO DE ALMEIDA, installateur sanitaire, né le 27 août 1972 à Mortagua (Portugal), demeurant à L-7639 Blumenthal, 8, rue de Diekirch.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

- Que la société à responsabilité limitée dénommée Eau & Co. S.à r.l., avec siège social au 8, rue de Diekirch, L-7639 Blumenthal, ci-après nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1558 du 13 juillet 2011, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.793.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société savoir chacun d'eux détenant 50 parts sociales de la Société et déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

- Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

- Que l'actif restant éventuel est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Renato Oliveira Machado, Celio Cordeiro de Almeida, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33842. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011110832/45.

(110127155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

E.V.A.F Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.957.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110429/10.

(110125113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.331.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110430/10.

(110125110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Eurasia Credit Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.206.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011110431/10.

(110125098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Axsys Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110539/9.

(110126187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Dojolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 111.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011110561/9.

(110126188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.
